

*Les crédits*

rions commencer avec le député de Saint-Léonard—Anjou qui, lui, parlera 10 minutes.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** La Chambre a entendu la suggestion du leader parlementaire de l'opposition officielle. Est-ce que la Chambre agréée à cette demande?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** L'honorable secrétaire parlementaire de l'environnement?

[Traduction]

**M. Clark (Brandon—Souris):** Monsieur le Président, nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que l'opposition officielle procède de cette manière si elle le désire.

Je présume que les députés de notre parti ne procéderont pas ainsi, car, la question étant si complexe et nécessitant une discussion si approfondie, nous désirons conserver notre temps de parole de 20 minutes.

**M. de Jong:** Monsieur le Président, à propos du même recours au Règlement, nous n'avons aucune objection, mais nous voulons que la présidence nous éclaire sur la période réservée aux questions. Doit-on comprendre qu'on peut poser des questions pendant cinq minutes à chacun des orateurs?

Comme le secrétaire parlementaire l'a mentionné au sujet des discours des ministériels, il est fort probable que la plupart des députés de notre parti prendront également la parole pendant 20 minutes. La question étant complexe, il faut bien l'approfondir et l'expliquer.

Nous croyons également savoir que les libéraux pourraient bloquer le processus. En voulant prendre la parole pendant 10 minutes, ils ne feront que nous servir des platitudes pendant autant de minutes, mais tout cela sera consigné au compte rendu.

**Une voix:** Dix minutes de frivolités.

[Français]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Votre attention, donc! Si je comprends bien, la Chambre souscrit à la demande faite par le leader parlementaire de l'opposition officielle, sauf, bien sûr, les dispositions qui permettent aux porte-parole des autres partis soit d'utiliser leur période de 20 minutes, avec 10 minutes de questions et commentaires, ou de scinder leurs discours eux aussi, en autant qu'ils le disent au début afin de faciliter le travail de la Présidence, et de se prévaloir d'une période de 10 minutes ou de 20 minutes. Alors, on se comprend bien. Là-dessus, je reconnais pour une période de 10 minutes l'honorable député de Saint-Léonard—Anjou.

**M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard):** Monsieur le Président, je me range à la suggestion de mon leader parlementaire. J'aurais, bien sûr, beaucoup de choses à dire, mais je préfère donner 10 minutes de mon temps à mes collègues qui, dans ce débat, peuvent apporter aussi un aspect régional et démontrer également l'importance du rôle du fédéral dans un dossier comme l'environnement.

Monsieur le Président, notre porte-parole en matière d'environnement, le député de LaSalle—Émard, avait dit justement, lorsque le gouvernement de la Saskatchewan a pris la décision de procéder dans ce dossier au projet Rafferty—Alameda, il avait dit clairement qu'il s'opposait vigoureusement à la décision du gouvernement de la Saskatchewan d'aller de l'avant avec la construction du barrage de la rivière Rafferty, sans tenir les audiences publiques requises sur l'impact environnemental du projet.

Monsieur le Président, on sait qu'on pourrait faire la liste des dates à partir du 13 février 1986, car différentes choses sont arrivées en ce qui a trait à ce projet. Des études ont été faites et, à plusieurs reprises, le permis a été retiré, et redonné avec des promesses. Et on voit encore, monsieur le Président. . . justement cette décision du gouvernement de la Saskatchewan vient en contradiction avec un jugement de la Cour fédérale. Mais aussi, monsieur le Président, c'est une gifle contre les règles fédérales en ce domaine. Et moi j'espère—et ceci, dès que possible car je pense qu'on a déjà quelques jours de retard—le ministre doit donner un exemple clair et précis, qu'il prenne tous les moyens nécessaires pour arrêter ce projet de loi, parce qu'il y a d'autres projets.

Par exemple, je sais que le ministre de l'Environnement, en ce qui concerne le projet de la deuxième phase de la Baie James, a été clair lorsqu'il a dit: Il faut que l'on ait des études environnementales avant de procéder. Donc, si on est catégorique pour le Québec, on doit l'être tout autant pour la Saskatchewan également ou pour l'Ontario, comme pour tout autre programme.

Ce n'est pas un sujet, monsieur le Président, pour lequel on puisse dire: Eh bien écoutez, cela dépend des circonstances, on va le laisser. . . et puis là, il y a d'autres choses et puis finalement, il y a une élection provinciale qui pourrait survenir. Mais avec l'environnement, c'est tellement important car c'est l'avenir de toute l'humanité qui en dépend. Donc, il faut que l'on soit clair et précis et ce n'est pas un sujet au niveau duquel on doive faire des compromis, monsieur le Président.